

PAR COURRIEL

Montréal, le 9 septembre 2026

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 23 août 2026

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 23 août dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants concernant les permis délivrés par l'Office de la protection du consommateur à GROUPE GESTION EML INC. (NEQ 1174795303; autres noms EML Management Group Inc., Les Prêts Easy Money et Easy Money Loan) :

- Les documents détenus par l'Office qui permettent d'établir l'historique exact des permis associés à cette entreprise, notamment l'ancien permis 17138-3 ainsi que les permis actuels 17567-1 et 17567-2.
- Plus précisément, dans la mesure où ces documents sont détenus par l'Office et accessibles en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* :
 1. Tout document indiquant la date de délivrance, la date de prise d'effet, la date d'expiration, la date de renouvellement, de remplacement, de modification, d'annulation ou de cessation du permis 17138-3.
 2. Tout document établissant le lien entre le permis 17138-3 et les permis 17567-1 et 17567-2, y compris tout document indiquant si ces derniers constituent un renouvellement, un remplacement, une renumérotation ou une nouvelle délivrance.
 3. Les demandes initiales et/ou demandes de renouvellement relatives aux permis 17138-3, 17567-1 et 17567-2, ainsi que des pièces justificatives qui peuvent être communiquées.
 4. Tout document soumis à l'Office dans le cadre de ces demandes qui décrit la nature des activités de crédit de GROUPE GESTION EML INC., notamment les taux de crédit déclarés, taux maximaux, frais de crédit, frais administratifs, frais de courtage, frais d'analyse de dossier ou autres frais imposés ou financés dans le cadre des prêts.

5. Toute grille tarifaire, modèle de contrat, exemple de contrat, annexe de frais ou autre document similaire fourni à l'Office dans le cadre de la délivrance ou du renouvellement de ces permis, s'il y en a.

6. Toute lettre, décision, avis, condition de permis ou correspondance entre l'Office et GROUPE GESTION EML INC. liés à la délivrance, au renouvellement, au remplacement ou à la renumérotation de ces permis.

7. Toute correspondance ou tout document, dans le dossier de permis, portant spécifiquement sur le calcul du taux de crédit ou sur l'inclusion ou l'exclusion de frais administratifs, frais de courtage, frais d'analyse de dossier ou autres frais dans le calcul des frais de crédit ou du taux de crédit.

8. Tout document permettant de confirmer si le permis 17138-3 était valide et en vigueur le 2026.

9. Tout document identifiant, au 2026, la personne morale, les noms commerciaux et les sites Web autorisés ou déclarés relativement au permis 17138-3.

En réponse à votre demande, nous vous transmettons les renseignements que nous détenons en lien avec votre requête, en suivant la numérotation ci-dessus.

1. Le permis de prêteur d'argent 17138-1 a été délivré le 20 septembre 2019. Ce permis a été annulé à son échéance pour demander les permis de prêteur d'argent et le permis de commerçant qui conclut un contrat de crédit à coût élevé. Les permis 17138-2 (Prêteur d'argent) et 17138-3 (Commerçant qui conclut un contrat de crédit à coût élevé) ont été délivrés le 1^{er} septembre 2021, puis renouvelés le 1^{er} septembre 2023. Le 31 août 2025, ils ont expiré, puisque le commerçant n'en a pas demandé le renouvellement. Vous trouverez ci-joints des formulaires de demande et de renouvellement de permis ainsi que des copies des permis.
2. Les permis 17567-1 et 17567-2 ont été délivrés le 18 mars 2026. Nous vous fournissons un formulaire de demande de permis et des copies des permis.
3. Le commerçant a transmis une demande de renouvellement du permis 17138-3 le 5 mars 2026 (signée le 12 janvier 2026). L'Office, ne pouvant renouveler un permis expiré, a traité cette demande comme une nouvelle demande de permis.
4. Le taux de crédit maximal chargé est demandé sur le formulaire de demande de permis de commerçant qui conclut un contrat de crédit à coût élevé.
5. Nous ne détenons aucun autre document à ce sujet que ceux remis.
6. Nous vous fournissons deux échanges courriel.
7. Nous ne détenons aucun autre document à ce sujet que ceux remis.
8. Groupe Gestion Eml inc. ne détenait aucun permis de l'Office le 2026.
9. Ce permis est expiré depuis le 31 août 2025.

Cependant, les renseignements personnels qui se retrouvaient dans les documents remis ont été caviardés puisqu'ils auraient permis d'identifier une personne physique, ce qui est contraire à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Les articles 53, 54 et 59 édictent d'ailleurs ce qui suit :

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée. (...)

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veuillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Elyse Pepin-Laporte
Responsable de l'accès à l'information

p. j.